

**DEMANDE DE CREATION D'UN PLAN DE CHASSE  
CAMPAGNE 2026/2027**

Articles L. 425 - 6 et suivants et R. 425 – 1 – 1 et suivants du code de l'environnement  
Arrêté du 11 février 2020, modifié par l'arrêté du 24 février 2021 relatif à la mise en œuvre du plan de  
chasse et au marquage du gibier.

**Document à retourner impérativement pour le 10 MARS à la FDC 51 – RD 5 – Lieu-Dit Le  
Mont Choisy - FAGNIERES - CS90166 - 51035 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex.**

Cadre réservé à la FDC 51

UG :

N° PDC :

**A. DEMANDEUR**

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse : veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et (\*) cocher la case correspondant à votre choix

Agissant en qualité de \* : Propriétaire  Représentant Légal (1)  Détenteur du droit de chasse

Au nom de la société ou association : .....

**(1) - (le président d'association établit la demande de plan au nom de l'association, il en est le représentant légal)**

NOM – PRENOM : .....

Adresse : .....

CP – VILLE : .....

Tél (*obligatoire*) : .....

Email (*obligatoire*) : .....

**B. VOTRE TERRITOIRE DE CHASSE** <sup>1</sup>

*Décrire dans le tableau ci-dessous le territoire objet de la demande.*

Commune(s)	Superficie en Ha	
	Bois	Plaine
Superficie Totale (Ha) du Territoire		

**Pour l'instruction et la cartographie de mon territoire, je joins obligatoirement les pièces justificatives demandés (voir page 3).**

### C. CONDITIONS OBLIGATOIRES A L'INSTRUCTION DU DOSSIER

#### I - La demande de plan de chasse :

Cette demande vaut déclaration sur l'honneur que les informations territoriales fournies par vos soins sont exactes et non falsifiées. Dans le cas contraire, la Fédération des Chasseurs de la Marne se réserve le droit de ne pas instruire votre demande si celles-ci se révèlent inexactes notamment après consultation du cadastre, ou de tout autre vérification.

La production de faux renseignements ou de faux documents en vue d'obtenir un plan de chasse peut entraîner l'application de l'article 441-6 du code pénal qui fixe :

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. »

Par ailleurs, en vertu de l'article L.241-2 du code des relations entre le public et l'administration, toute décision d'attribution de plan de chasse individuel obtenue par fraude peut être à tout moment abrogée ou retirée.

J'atteste avoir lu et accepté les conditions ci-dessus :

#### II - Fourniture des pièces :

J'atteste que les documents exigés par la FDC 51 sont joints au présent formulaire

### D. VOTRE DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Espèces	Type de Bracelet	Appréciation de la population de l'espèce	Nombre de bracelets demandés	Dont bracelets demandés en été
Biche	CEF			
Faon	CEJI			
Cerf mâle de plus d'1 an sans double empaumure	CEM1			
Cerf mâle avec 2 empaumures	CEM2			
Chevreuril indéterminé	CHI			
Daim	DAI			
Mouflon	MOU			
Jeune Cerf ou Biche	JCB			
Cerfs Mâles du daguet au cerf à double empaumure	CEM			
Cerf Indéterminé (zone type 1)	CEI			
Sanglier indéterminé	SAI			
Lièvre brun	LBI			
Perdrix grise	PEI			
Faisan commun	FAI			

#### Observations Particulières :

.....  
.....  
.....

Fait à : ....., Le ..... Signature (obligatoire) : .....

Document à retourner **impérativement** pour le **10 MARS** à la FDC 51 – RD 5 – Lieu-Dit Le Mont Choisy - FAGNIERES - CS90166 - 51035 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex.

## **Pièces justificatives à fournir impérativement à ma demande de création d'un plan de chasse pour le 10 MARS**

Le bail de chasse précisant toutes les références cadastrales concernées, datés et signés par l'ensemble des propriétaires :

**Important** : dans le cas d'une indivision, la signature de tous les indivisaires qu'ils soient usufruitier, nu-propriétaires ou simplement propriétaires indivis est obligatoire,

Et/ou

Le bail de chasse communal précisant toutes les références cadastrales concernées daté et signé, obligatoirement accompagné de la délibération du Conseil Municipal,

Et

Un plan de situation IGN,

Dans tous les cas joindre obligatoirement les relevés de propriétés correspondants aux parcelles.

**Si la (les) parcelle(s) faisaient partie d'un autre plan de chasse l'année précédente :**

La résiliation du droit de chasse consenti à l'ancien détenteur du plan de chasse, dûment signée par l'ensemble des propriétaires mentionnant les parcelles cadastrales concernées par la résiliation (commune de situation, section et numéro de parcelle), avec la copie de l'accusé de réception LR/AR.

**ATTENTION** : pour tout document ne permettant pas d'identifier clairement le(s) propriétaire(s), les parcelles cadastrales ne seront pas prises en considération. De même, toutes les parcelles déclarées dans la demande de plan de chasse appartenant à un autre territoire n'ayant pas fait l'objet d'une résiliation par le(s) propriétaire(s) seront écartées de plein droit.